



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 12 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 6

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 8

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

Michel BERNARD, Florence DEUIL, François PINATEL, Roger GIRAUD, Michèle JOUANNY, Denise VINCENT

Etaient excusés : Francine PHILIPPE (pouvoir à Roger GIRAUD), Fanny JOUANNEAU, Jean-Marc SAUNIER (pouvoir à Denise VINCENT)

Etaient absents : Christophe VENERA, Guy BERARD

Florence DEUIL a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2025/67 : Amélioration pastorale : mise en place d'une réserve d'eau sur l'alpage de Sitrière et Clot de Lort – approbation d'un avenant

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération n°2020/26 du 8 juillet 2020 approuvant les délégations du conseil municipal au Maire,

Vu les délibérations n°2023/52 du 9 octobre 2023 et 2023/58 du 8 décembre 2023 portant sur le même objet,

Considérant que pour des raisons de planning les travaux n'ont pas pu être réalisés en 2025,

Considérant que les coûts des matériaux et de main d'œuvre ont entre temps augmentés,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la passation d'un avenant au marché conclu avec l'entreprise A.M.E. dans les conditions suivantes :

Marché initial : 24 840,00€ HT, soit 29 808,00€ TTC

Avenant n°1 : plus-value d'un montant de 1 620,00€ HT, soit 6,5 %

Objet : augmentation des coûts des matériaux et de main d'œuvre

Nouveau montant du marché : 26 460,00€ HT, soit 31 752,00€ TTC.

AUTORISE le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire

Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

22 DEC. 2025

